

Maisons-Alfort, le 13 mai 2005

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à l'évaluation des risques liés à la présence de colorant Para Red dans du paprika en poudre

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 26 avril 2005, en urgence, par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes d'une demande d'évaluation des risques liés à la présence d'un colorant, le Para Red dans du paprika en poudre.

Considérant que le Para Red est un colorant non autorisé par l'arrêté du 2 octobre 1997 relatif aux additifs pouvant être employés dans la fabrication des denrées destinées à l'alimentation humaine ;

Considérant qu'aucune donnée toxicologique n'est disponible pour cette substance à l'exception d'un essai de mutagenèse (test de Ames) s'avérant positif¹ ;

Considérant que cette substance est chimiquement similaire au Soudan I qui a été considéré comme cancérigène ;

Considérant que les analyses effectuées dans la poudre de paprika font apparaître des teneurs en Para Red de 13 mg/kg ;

Considérant que d'autres pays, notamment le Royaume-Uni, l'Irlande ou l'Espagne, ont mis en évidence la présence de cette substance dans de nombreuses préparations alimentaires assaisonnées à la poudre de paprika ;

Etant donné :

- le caractère cancérigène probable et mutagène du Para Red ;
- l'absence de données disponibles qui permettraient d'évaluer le risque pour l'homme aux faibles doses ;
- l'utilisation du paprika en assaisonnement dans de nombreuses préparations alimentaires ;
- la nécessité de limiter les apports alimentaires en contaminants qui peuvent présenter des effets toxiques sur la santé,

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments ne peut exclure un risque pour la santé humaine, même aux faibles doses, et par conséquent, recommande que soient prises ou complétées toutes les mesures de gestion permettant que le consommateur ne soit pas exposé, notamment en renforçant les contrôles de recherche de Para Red dans les préparations alimentaires assaisonnées à la poudre de paprika.

Martin Hirsch

¹ Mutagenicity of 19 major graphic arts and printing dyes. Milvy P., Kay K. Journal of toxicology and environmental health 1978, 4; p 31-36